LES PROPOSITIONS 2016 DE L'ARTISANAT

POUR UNE REGION QUI AVANCE

EDITO

Consacrée par la loi NOTRe comme pivot du développement économique de nos territoires, la région est appelée à jouer un rôle majeur dans les prochaines années. Les problématiques auxquelles devront faire face les futurs élus du Conseil régional – en matière d'accompagnement des entreprises, d'attractivité, de formation professionnelle et d'apprentissage ou encore d'infrastructures – nécessitent plus que jamais une prise en considération des attentes des acteurs économiques.

L'Union Professionnelle Artisanale (UPA) est l'organisation Interprofessionnelle représentative des employeurs de l'Artisanat et du Commerce de Proximité. Pour que la région Bretagne avance, elle doit travailler avec les entreprises de proximité qui recèlent des potentiels à faire émerger et à exploiter en faveur de l'emploi et du développement de nos territoires.

Les propositions concrètes de l'UPA pour 2016 portent prioritairement sur :

- Orientation, formation et emploi
- Développement économique
- Aménagement du territoire – Urbanisme commercial

Avec pour la mise en œuvre, une méthode : ***La CONCERTATION.***

Le président de l'UPA Bretagne, Pierre LABBE

UPA Bretagne
les entreprises de proximité

L'UNION PROFESSIONNELLE ARTISANALE,

" Etre artisan, c'est un statut spécifique et bien défini qu'il faut promouvoir et défendre tous les jours.

- FEDERER les métiers des secteurs du Bâtiment, de l'Alimentation, des Services et de la Production artisanale (250 métiers répertoriés au niveau national).
- PROMOUVOIR l'économie de proximité, contribue à l'aménagement du territoire et crée du lien social, favorisant ainsi l'environnement professionnel et l'emploi.
- REPRESENTER les artisans et commerçants de proximité auprès des pouvoirs publics et politiques et des institutions interprofessionnelles.

L'UPA, une organisation puissante implantée sur tout le territoire.

- **3** confédérations fondatrices.
- **1** confédération associée.
- **110** UPA de région et de département en France métropolitaine et en Outre-mer.
- **2670** administrateurs de chambres de métiers et de l'artisanat.
- **1900** administrateurs et conseillers de Sécurité sociale.
- **750** conseillers prud'homaux.
- **50** conseillers économiques, sociaux et environnementaux.

UPA les entreprises de proximité Bretagne

VOIX DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

L'UPA de région fédère les 3 confédérations représentatives de l'artisanat, membres fondateurs de l'UPA Nationale.

- La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment – maçons, menuisiers, peintres, plombiers, électriciens, couvreurs,, chauffagistes…
- La CNAMS, Confédération Nationale des Artisans des Métiers de Services – taxis, esthéticiennes, coiffeurs, réparateurs automobiles, fourreurs, fleuristes, prothésistes dentaires…
- La CGAD, Confédération Générale de l'Alimentation de Détail – tous les commerces alimentaires qui transforment la matière première : boulangers, pâtissiers, bouchers, poissonniers, charcutiers, traiteurs, glaciers, et le secteur de l'hôtellerie-restauration…

… et un membre associé

- La CNATP, Chambre Nationale des Artisans des Travaux publics et du Paysage.

ORIENTATION FORMATION EMPLOI

❖ **Chiffres** :

L'artisanat regroupe globalement 18% de l'emploi régional (salariés et TNS), soit près d'un emploi sur 6. Au cours de la décennie écoulée (2003 - 2013), et malgré l'impact de la crise survenue en 2008, l'artisanat breton conserve un haut niveau d'emploi salarié avec 23 100 emplois salariés supplémentaires.
En Bretagne, 7 236 projets de recrutements en 2014, soit 15% des établissements (Enquête BMO Pôle Emploi).
54 % d'entre eux ont des difficultés pour recruter.

L'artisanat forme plus de 70% des apprentis. 85% des apprentis bretons sont formés dans des entreprises de moins de 10 salariés. Le taux d'insertion professionnelle est de 85%.

❖ **Essentiel** :

L'artisanat et le commerce de proximité demeurent les principales sources de création d'emplois dans les territoires.
C'est pourquoi les questions d'orientation, de formation, et d'emploi restent au cœur des revendications de l'UPA.
L' Apprentissage est l'une des clés du développement économique et de lutte contre le chômage.

" L'apprentissage doit devenir une voie choisie et non une voie par défaut.

UPA les entreprises de proximité Bretagne

LES PROPOSITIONS

Orienter un budget en faveur de l'apprentissage :

- La taxe d'apprentissage doit servir à l'apprentissage et seulement à l'apprentissage
- Soutenir les CFA qui s'engagent dans des démarches de qualité pour réduire les ruptures de contrat.
- Maintenir des aides financières aux entrepreneurs s'investissant dans la formation (aides pour la formation d'apprentis, aide à la formation des maîtres d'apprentissage..)
- Poursuivre l'effort essentiel sur les niveaux de formation IV et V, 1ère marche dans les métiers de l'artisanat.

Améliorer l'image de l'apprentissage : donner envie.

- Former les services de l'orientation aux métiers et carrières offertes par l'artisanat.
- Soutenir les initiatives de valorisation des métiers comme les Olympiades des métiers qui démontrent l'excellence du travail manuel.

Définir la politique de formation professionnelle initiale et continue en lien avec les organisations professionnelles.

Renforcer la concertation des acteurs régionaux de l'artisanat par la construction d'un cadre stratégique pour le secteur de l'artisanat en Bretagne : un contrat d'objectif emploi/formation.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - FISCALITÉ

❖ **Chiffres :**

Au 1er janvier 2014, les 53 077 entreprises artisanales de Bretagne emploient plus de 184 000 personnes actives, soit 59 544 dirigeants et 125 112 salariés de l'artisanat sans tenir compte des nombreux conjoints collaborant à l'activité de l'entreprise (estimés à environ 20 000 actifs) sans être inscrits en qualité de conjoints collaborateurs.

❖ **Essentiel :**

Les régions ont un rôle à jouer pour libérer le potentiel de richesses et d'emplois des entreprises de proximité. Les régions doivent procurer à ces entreprises un environnement qui ne nuise pas à leur activité (fiscalité locale…) et conforter les actions de développement économique en direction des TPE.

- Un potentiel à exploiter qui doit être pris en compte dans les actions régionales. Avec 23 000 emplois supplémentaires créés au cours des 10 dernières années, l'artisanat confirme son rôle majeur de moteur de l'emploi breton.
- Des entreprises qui doivent être soutenus face aux difficultés économiques persistantes. L'activité des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité a reculé de 1,5% au troisième trimestre 2015.
- Des mutations à accompagner: Le profil des chefs d'entreprise évolue, l'appropriation du numérique pour innover dans les métiers, l'adaptation de l'organisation du travail…

UPA les entreprises de proximité Bretagne

LES PROPOSITIONS

Reconnaître les spécificités de l'artisanat et du commerce de proximité

- Nommer un vice-président en charge des entreprises de proximité.
- Concilier économie présentielle et économie productive : les 2 peuvent être moteur de dynamisme économique.
- Accroître le recours aux entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité dans le cadre des marchés publics en privilégiant le système d'allotissement des marchés et le principe du mieux-disant.
- Renforcer les partenariats de proximité avec les acteurs économiques de l'entreprise. La loi NOTRe qui redéfinit les compétences impliquera pour le Conseil régional et l'ensemble des collectivités de développer une nouvelle approche de leur action économique locale dans un environnement budgétairement contraint.

Etendre et améliorer l'accompagnement économique des entreprises de proximité.

- Apporter une vigilance particulière sur les actions visant au développement d'activités qui pourraient fausser la concurrence entre les acteurs sur un même territoire (vente directe des agriculteurs, économie sociale et solidaire…).
- Proposer un outil d'aide aux entreprises en difficultés comparable au dispositif FRAU (région Rhône Alpes) prenant en charge les prestations d'appui-conseil et de diagnostic. Un dispositif efficace face aux difficultés des petites entreprises avec l'appui des organisations professionnelles.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME COMMERCIAL

❖ **Chiffres :**

53,9% des entreprises sont implantées dans des communes de moins de 5 000 habitants (dont 23,6% dans des communes de moins de 2 000 habitants). Les entreprises artisanales sont significativement présentes dans toutes les catégories d'agglomérations. 28% des entreprises artisanales bretonnes se trouvent en Finistère, suivi par l'Ille et Vilaine (27%) juste devant le Morbihan et les Côtes d'Armor (environ 25%).

Au 1.1.2014, l'artisanat breton totalise 11 059 entreprises dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus. Ce sont ainsi 20,8% de l'ensemble des entreprises artisanales de Bretagne dont l'avenir va se jouer dans les cinq ans qui viennent.

❖ **Essentiel :**

Main d'œuvre qualifiée, infrastructures routières facilitant les déplacements de proximité, lutte contre le fort développement de la grande distribution, accès à internet à haut débit… Dans bien des domaines, les décisions de l'exécutif régional impactent directement et durablement les entreprises de proximité.

L'économie de proximité n'est pas seulement créatrice de richesses, elle joue plus globalement un rôle socio-économique déterminant pour l'ensemble du territoire. Elle contribue au maintien du lien social.

LES PROPOSITIONS

- Introduction d'une véritable stratégie de maintien et d'installation des artisans et commerçants de proximité en centres bourgs.
- Contribuer à la baisse de la fiscalité locale. Les hausses compromettent le maintien du tissu économique de proximité.
- Finaliser les travaux pour la généralisation du Haut débit.
- Renforcer les liaisons routières Nord/Sud et Est/Ouest facilitant les déplacements de proximité.
- Maintenir une politique de valorisation du patrimoine.
- Soutenir la transmission reprise des entreprises de l'artisanat et du commerce proximité en faisant évoluer le dispositif d'aides directes aux entreprises (Bretagne Reprise Initiative Transmission). L'enjeu est régional (renouveler 1/5ème des artisans) , sectoriel avec plus de 4 000 cédants du bâtiment et 1 artisan de la production sur 4, mais aussi territorial avec des pays plus ou moins exposés.

UNE METHODE, LA CONCERTATION

❖ **Chiffres :**

1 UPA de Bretagne, 4 UPA de département, 1 Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat de Région,
Une centaine de chefs d'entreprises investis et de nombreux collaborateurs.

❖ **Essentiel :**

L'UPA, la voix de l'artisanat, l'expertise d'un réseau de chefs d'entreprise

L'UPA tient toute sa place de partenaire social au niveau régional grâce à l'investissement personnel de plus d'une centaine de chefs d'entreprise.
Ils représentent l'UPA dans les différentes structures paritaires, mais aussi dans les instances de concertation régionale. Ces chefs d'entreprise ont fait le choix de prendre sur leur temps de vie professionnelle et/ou personnelle pour représenter, promouvoir et défendre les entreprises de l'économie de proximité.
Forts de leur expérience, ils apportent leur expertise métiers et enrichissent les débats de leurs points de vue en complémentarité avec ceux des chambres de métiers.

La CPRIA, l'innovation par le dialogue social

La CPRIA est l'instance régionale du dialogue social dans l'artisanat. Instaurée par l'accord du 12 décembre 2001, l'Artisanat dispose d'un véritable lieu d'échange et d'action sur les activités sociales et culturelles, l'attractivité des métiers, les conditions de travail, d'hygiène, de santé et sécurité, l'emploi-formation …

UPA Bretagne
les entreprises de proximité

NOS PROPOSITIONS

Maintenir la qualité du dialogue social breton tout en adaptant le dialogue social territorial aux TPE.

- La consultation systématique de l'UPA de région sur tout sujet impactant directement ou indirectement les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité.
- La mise en place de tests TPE avant l'instauration de toute disposition réglementaire relevant de la compétence des élus locaux.
- Une sollicitation régulière de la CPRIA sur toutes les questions relatives notamment à l'emploi, à la formation et à l'apprentissage par le Conseil régional et, le cas échéant, un soutien aux actions qu'elle mène.
- Une rationalisation du nombre d'espaces de dialogue social en évitant les chevauchements qui rendent l'action contreproductive et dispersent les moyens humains et financiers des organisations.
- La reconnaissance de la place de l'artisanat dans les instances de gouvernance régionale : Conseil économique social et environnemental, COPAREF…

CAPEB Bretagne

Forum de la Rocade

40, rue du Bignon –
Immeuble Delta n°7

35510 CESSON-SÉVIGNÉ

Tél. : 02 99 85 51 20

Fax : 02 99 22 88 73

E-mail : d.marquand@capeb-bretagne.fr

Président : André ABGUILLERM

Secrétaire Général :

Dominique MARQUAND

CGAD Bretagne

7 rue Pierre et Marie Curie

22400 LAMBALLE

Tél. : 02 96 50 50 84

Fax : 02 96 50 50 86

E-mail : cgad-bretagne@orange.fr

Président : Pierre LABBE

CNAMS Bretagne

Immeuble Delta n°4

40, rue du Bignon

35510 CESSON-SÉVIGNÉ

Tél. : 02 99 53 53 35

Fax : 02 99 53 17 35

E-mail : cnams.bzh@orange.fr

Président : François GIMENO

Secrétaire Général :

Philippe LEPORCHER

Forum de la Rocade
40 rue du Bignon – Immeuble Delta n°4
35510 CESSON-SÉVIGNÉ

Secrétaire Général : Marina BARBIER
Tél. : 02 99 77 24 06
E-mail : contact@upa-bretagne.fr
www.upa-bretagne.fr